

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 27 Février 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 21 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq et le vingt sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaiet présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etait absent : Pierre DURAND

Secrétaire de séance : Olivier AIGLON

Date de convocation : 21 Février 2025

D/2025-036

Objet de la délibération : Affectation des résultats Logement social 2024

Madame la Maire présente les résultats de l'exécution budgétaire 2024 Logement social.
Il convient de procéder à l'affectation des résultats

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès NELIAS, la Maire,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique logement social, de l'exercice 2024,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de : 39 090.83€,
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un déficit cumulé d'investissement de : 6 076.46 €,
- Constatant les Restes à Réaliser (RAR), en dépenses, de 0.00 € et, en recettes, de 0.00 €, soit un résultat cumulé d'investissement déficitaire de 6 076.46 € avec RAR.

DECIDE, par 08 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

- Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : 6 076.46 €
- Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : 33 014.37 €

- Résultat d'investissement :

- Déficit cumulé d'investissement (ligne D001) : 6 076.46 €
- Affectation depuis la section de fonctionnement (ligne R 1068) : 6 076.46 €

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

- 6 MARS 2025

Publication ou notification du :

- 6 MARS 2025

Publication site internet le :

- 6 MARS 2025

Affichage de la liste des délibérations le : 04/03/2025